

Cimon, Jean (1991) *Promoteurs et patrimoine urbain*.
Montréal, Éditions du Méridien (Coll. « Environnement »), 380
p. (ISBN 2-89415-050-4)

Jean-Claude Marsan

Volume 37, Number 100, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022333ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022333ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

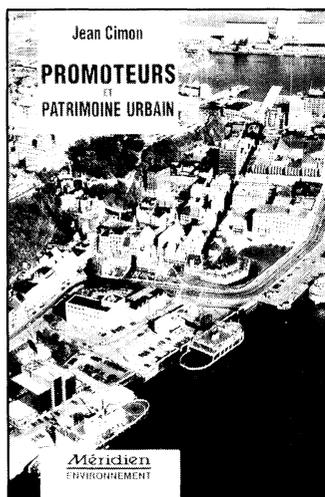
Marsan, J.-C. (1993). Review of [Cimon, Jean (1991) *Promoteurs et patrimoine urbain*. Montréal, Éditions du Méridien (Coll. « Environnement »), 380 p. (ISBN 2-89415-050-4)]. *Cahiers de géographie du Québec*, 37(100), 142–143.
<https://doi.org/10.7202/022333ar>

1016). L'histoire des plans de villes documente l'histoire du développement urbain, et ainsi de suite pour les autres angles d'analyse du développement d'un espace.

La magistrale compilation cartobibliographique de Joan Winearls ouvrira certainement des horizons prometteurs à la géographie historique. La carte ancienne ontarienne ne pourra plus être délaissée, par manque d'organisation documentaire. Joan Winearls la présente aux chercheurs sur un plateau d'argent.

Yves Tessier
Cartothèque
Université Laval

CIMON, Jean (1991) *Promoteurs et patrimoine urbain*. Montréal, Éditions du Méridien (Coll. «Environnement»), 380 p. (ISBN 2-89415-050-4)



Cet ouvrage de l'urbaniste Jean Cimon fait le bilan des transformations urbaines qui ont marqué le Vieux-Québec depuis le début des années 1960, mais plus particulièrement des luttes pour sauver la vieille ville de l'insignifiance à laquelle la condamnaient, année après année, les «hommes-béton». Il est constitué, en grande partie, de textes écrits dans le feu de l'action, ce qui présente l'avantage de restituer le climat propre à chaque transformation et à chaque bataille.

Le livre est divisé en trois parties. La première est consacrée au bilan comme tel: le déplacement de l'Université Laval, la «restauration» de Place-Royale, la fermeture de la gare du Palais, la conception de la cité parlementaire, l'affaire de la Grande-Place, le Vieux-Port, etc. L'information y est ponctuelle, rigoureuse et extensive, recoupée par des analyses pertinentes relatives au patrimoine urbain et à sa gestion. La seconde est constituée d'un cahier photographique, regroupant des vues du Vieux-Québec et du Vieux-Lévis choisies pour leur apport didactique. Bien qu'une image vaille 1000 mots, le «regard sélectif» de Jean Cimon aurait gagné à être davantage commenté pour atteindre pleinement ses buts. Enfin, la dernière partie (pas moins de 100 pages) est consacrée entièrement à l'affaire de l'îlot Saint-

Patrick. Comme l'indique l'auteur, il s'agit de «la chronique d'un procès officieux à l'intérieur d'un procès officiel: celui de l'urbanisme en général et du zonage en particulier». L'objectif est atteint: Cimon montre bien, avec force détails, que même la justice n'ose pas se dissocier du favoritisme des administrations publiques envers les promoteurs, quelles que soient par ailleurs les ambiguïtés du discours de l'un et de l'autre.

La déception de Cimon, après 40 ans d'une carrière consacrée à l'urbanisme, est grande. Comme il l'avoue dans son prologue: «Je suis entré en urbanisme comme on entre en religion», impatient de «construire un monde meilleur»... «Ce livre ferme la boucle de mon itinéraire personnel en urbanisme. Il m'a permis de comprendre que le pouvoir politique et le pouvoir occulte des promoteurs se sont emparés du discours sophistiqué des urbanistes».

À sa manière, Cimon met le doigt sur une réalité qui caractérise désormais l'urbanisme en Occident. À l'origine, au XIX^e siècle, l'urbanisme scientifique fut la création de réformateurs sociaux, anxieux de corriger les dérèglements de la ville industrielle: son objectif premier était la promotion du bien public. L'auteur parle ainsi, avec nostalgie, de l'urbanisme «naturel» légué par la tradition britannique et centré sur le bien commun. Même l'urbanisme «monumental» de tradition française, malgré ses appétits de grandeur et sa rigidité, était porteur d'une vision noble de la cité.

Aujourd'hui, la préoccupation première de l'urbanisme bureaucratique consiste à concilier les divers intérêts en cause, autant du secteur privé que public. Dans cette opération, l'intérêt des promoteurs a d'autant plus de poids qu'il a souvent sa résonance dans la pénurie des ressources financières des corps publics. Ce qui est regrettable, ce n'est pas que les urbanistes en soient venus à remplir ce rôle de conciliation, mais bien que leur discours soit abusivement utilisé pour camoufler les véritables enjeux. La chronique de Cimon sur l'affaire de l'îlot Saint-Patrick en est une preuve des plus convaincantes et ... des plus décourageantes.

Jean-Claude Marsan
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal